

GRAND

Mensuel d'information du
Conseil général de l'Aveyron

Mars 2008 - n° **124**

Artisanat



Une réussite
aveyronnaise

PARC NATUREL REGIONAL DES **GRANDS CAUSSES** Un territoire attractif

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON

avec vous, chaque jour



CONSEIL GÉNÉRAL
de L'AVEYRON

www.cg12.fr

SOMMAIRE

- 2 ACTUALITÉS
l'Aveyron en bref
- 5 DOSSIER
Grands Causses
- 10 PERSPECTIVES
Artisanat
- 12 REPORTAGE
Patrimoine
- 14 REPORTAGE
Villages fleuris
- 16 SPORT
Elite
- 17 L'AVEYRON
en cantons
- 18 EXPRESSION
libre
- 19 CARNET
Au fil de l'Aveyron

Éditorial Pour l'Aveyron

Ces quelques lignes sont les dernières comme président du Conseil général dans le magazine du Département.

J'ai souhaité que ce journal soit d'abord un lien entre l'institution et les Aveyronnais, qu'il constitue l'amorce d'un dialogue qui se poursuit chaque jour sur le terrain entre les élus et chacun d'entre vous, entre les services et la population.

J'y ai exprimé régulièrement ma façon de voir les choses, mon approche des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés et que nous avons su relever ensemble.

Sans me lasser, j'y ai écrit ma passion de la solidarité entre les personnes et entre les territoires.

C'est le socle sur lequel se construit notre identité, le refuge de valeurs essentielles, celles qui nous permettent d'ouvrir le département sur le monde et aux autres.

C'est ce combat permanent que j'entends bien poursuivre avec une détermination intacte à la place qui sera la mienne.

Pour l'Aveyron et pour les Aveyronnais.

C'est-à-dire pour un projet de développement de notre département à la mesure de l'Homme.

Merci pour la confiance que vous m'avez accordée et bonne route à l'Aveyron !

Jean Puech

TELEX

Aménagement et équipement des collèges, environnement numérique du travail, volet social, politique routière et aides aux communes ont figuré à l'ordre du jour de la commission permanente du 29 janvier dernier.

< Les collèges >

Un programme de 4 millions d'euros a été approuvé pour l'entretien et l'équipement des collèges publics suivants : 500 000 euros pour le collège de Decazeville ; 1,1 millions d'euros pour celui d'Espalion ; 1,6 millions d'euros pour celui de Villefranche-de-Rouergue ; 100 000 euros pour celui de Saint-Geniez ; 375 000 euros pour Jean-Moulin à Rodez ; 300 000 euros pour le collège de Sévérac-Château.

< Environnement numérique du travail >

Grâce à une politique dynamique en faveur de l'équipement des collèges dans les domaines de l'informatique et de l'accès à Internet, les collégiens aveyronnais disposent d'infrastructures (réseaux, haut débit...) qui les situent au premier rang de Midi-Pyrénées. Dans son élan, le Conseil général a décidé de mettre en place un groupe de travail sur le cartable électronique. Une expérience d'"environnement économique du travail", qui permet à tous les membres d'une communauté éducative d'un établissement scolaire d'accéder à leur travail et à leurs ressources, pourrait être menée sur 7 établissements.

< Social >

Le Conseil général a adopté le schéma départemental Vieillesse et Handicap 2008/2013.

En ce qui concerne les décisions de la commission permanente de janvier, en matière d'équipements sociaux, 1 millions d'euros est consacré à la poursuite d'opérations déjà engagées et 500 000 vont être consacrés au lancement de nouveaux projets : Les Charmettes à Millau ; Sainte-Marie à Flagnac ; l'Ehpad Jumelous à Laissac ; et l'Ehpad de Lugan.

< Près de 10 millions d'euros pour les routes départementales >

Le Conseil général a décidé le lancement de nombreux travaux routiers à travers tout le département. Voici le détail des aides versées.

À Conques : aménagement et rectification de la RD 901 au "Soulié", 120 000 euros ;

À Laguiole : aménagement et rectification du virage de "Timonet" sur la RD 900, 138 000 euros ;

À Villefranche-de-Panat : aménagement de la RD 44 en traverse du bourg, 320 000 euros ;

À Palmas et à Cruéjols (canton de Laissac) : aménagement de la RD 245 au lieu-dit "Rioutals", 360 000 euros ;

À Saint-Salvadou (canton de Rieupeyroux) : aménagement de la RD 648 sur la section de Labro, 450 000 euros ;

À Nant : aménagement de la RD 145 au lieu-dit "Cantobre les Plots", 460 000 euros ;

À Pont-de-Salars : construction sur la RD 911 d'un viaduc au-dessus du Viaur dans le cadre de la déviation, 8,2 millions d'euros ;

À Privezac : aménagement de la RD en traverse, 116 000 euros ;

À Bessuejols : aménagement de la RD 556, 23 180 euros ;

À Saint-Geniez-d'Olt : aménagement des RD 19 et 19E, 41 900 euros.

< Aides aux communes >

1,9 million d'euros de subventions ont été accordés pour la réalisation de 16 projets d'assainissement et de 8 projets d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, d'autres aides ont été versées dans le cadre d'équipements lourds et structurants :

- 39 950 euros pour l'aménagement d'une médiathèque, bibliothèque, espace de vie à Villefranche-de-Panat ;

- 54 416 euros pour la construction d'une salle polyvalente à Rebourguil ;

- 11 194 euros pour l'aménagement d'une bibliothèque intercommunale à Saint-Semin-sur-Rance ;

- 94 448 euros pour la création et le réaménagement d'équipements sportifs (espace de glisse urbaine, structure artificielle d'escalade, local pour le club subaquatique, centre de tir à la cible en salle) à Millau ;

- 62 500 euros pour l'aménagement du plan d'eau de Lenne à Baraqueville ;

- 210 000 euros pour la construction d'une salle d'accueil et d'animation culturelle à Saint-Parthem ;

- 274 000 euros pour la création d'un pôle Enfance jeunesse et famille à Espalion ;

- 260 000 euros pour l'aménagement du Lac de Sarrans.

À Pont-de-Salars

Début des travaux sur le chantier de la déviation

Inscrit à la politique routière du département fin 2004, déclaré d'utilité publique en septembre 2007, le projet de création de la déviation

de Pont-de-Salars a officiellement débuté le 28 janvier dernier avec la pose symbolique, en présence du président du Conseil général, du

député de la 3^e circonscription, du conseiller général du canton et du maire de la commune, de la première pierre. Pour contourner un village situé au fond de la vallée encaissée du Viaur, ce projet prévoit la réalisation d'un tracé neuf de près de cinq kilomètres, passant par l'ouest, avec, notamment, deux créneaux de dépassement et un viaduc à deux voies d'une longueur de 300 m et d'une hauteur de 54 m. Soient des caractéristiques comparables à l'ouvrage de Bourran, à Rodez. Trois carrefours giratoires seront également aménagés pour faciliter la desserte locale, tant du côté Nord (Rodez) que du côté Sud (Millau). Le coût global de ce projet, qui vise à sécuriser un axe de plus en plus fréquenté, est estimé à quelque 22 millions d'euros. La mise en service de cette déviation étant quant à elle prévue pour le premier semestre 2011.



Les premiers travaux ont démarré en janvier

Route départementale 840

La déviation de Viviez en chantier

Avant de présider la cérémonie des vœux du Conseil général à Decazeville, Jean Puech a effectué, le 18 janvier dernier, une visite de chantier sur la déviation de Viviez. Accompagné par les conseillers généraux de Decazeville et Aubin, du maire de Viviez ainsi que par des techniciens de la Direction des routes et infrastructures (DRI), le président du Département a pu constater l'avancement des travaux lancés en septembre dernier. Des travaux qui, rappelons-le, consistent à dévier la RD 840 dans la traversée de Viviez entre le Giratoire de La Vitarelle, où eut lieu d'ailleurs la première halte de cette visite, et le Plateau de Laubarède : "Le chantier

est dans les délais. L'aménagement de la chaussée, d'une longueur de 2,5 km avec un créneau de dépassement à 3 voies de 1 300 m, devrait intervenir dès cet automne pour une livraison prévue au 1^{er} trimestre 2009", a ainsi constaté Jean Puech. Cette première tranche, qui prévoit également des aménagements environnementaux, avec notamment la pose de 4 000 m² de panneaux anti-bruit, représente un investissement de quelque 15 M €. Elle sera suivie, début 2009, d'une seconde qui aura pour objectif de raccorder cette déviation à la RD 840, côté Figeac cette fois, pour un investissement supplémentaire de 5,5 M €.



La déviation de Viviez se précise



Service départemental d'incendie et de secours Une charte pour faciliter le volontariat des sapeurs-pompiers

Le fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aveyron (1 400 agents) repose très majoritairement (91%) sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Ce volontariat, qui permet un maillage très fin du territoire, est le garant d'interventions rapides des moyens des secours d'urgence, que ce soit à destination des personnes ou des biens, notamment professionnels. Parce que la grande majorité des 40 centres de secours du département n'ont toujours pas d'autres

alternatives, mais aussi parce que les difficultés pour mobiliser et recruter ces pompiers volontaires sont aujourd'hui grandissantes, le SDIS a souhaité un engagement fort et déterminé des décideurs locaux pour "permettre la survie du volontariat". Le 25 janvier à Rodez, en préambule à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux, une "Charte du volontariat" a été signée entre le SDIS et la préfecture, le Conseil général, l'association des maires, les chambres consulaires et l'Union départementale des

sapeurs-pompiers. Agissant en qualité d'employeurs directs ou de représentants de catégories d'employeurs, ces partenaires se sont ainsi engagés, entre autres, à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires qu'ils emploient (pour des interventions et des périodes de formation sur leur temps de travail) et à assurer la promotion du volontariat en ouvrant au SDIS les portes de leurs organes de communication interne.

Aveyron, Cantal, Lozère Une dynamique commune

Comme ils en ont pris l'habitude depuis 20 ans, les présidents des conseils généraux de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère se sont retrouvés pour une réunion de travail à La Garde, à l'invitation du Conseil général de la Lozère.

Les présidents Jean Puech, Vincent Descœur et Jean-Paul Pourquier ont exprimé d'une même voix leur attachement à l'entité départementale.

Ils ont évoqué plusieurs dossiers communs aux trois départements : la présence des services publics en milieu rural, la desserte en haut débit du sud Massif central via le

réseau de fibre optique actuellement en cours de réalisation tout au long de l'autoroute A 75, les actions de communication dont celle liée à la race aubrac lors du prochain sommet de l'élevage de Cournon.

Les trois présidents ont enfin souligné l'importance qu'ils attachent à la place des Départements dans le futur parc naturel régional de l'Aubrac.



Jean Puech, Jean-Paul Pourquier et Vincent Descœur se sont retrouvés en Lozère

Parc naturel régional des Grands Causses

Un territoire rayonnant et attractif



Pour présenter le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses qu'il préside, René Quatrefages, vice-président du Conseil général, précise tout d'abord ceci : *“ce Parc a été voulu par ses habitants ; il est au service de ce territoire du Sud-Aveyron”*. Créé en 1995, le PNR entre aujourd'hui dans sa période de maturité, celle où l'on fait fructifier tout ce qui a été engrangé, en l'occurrence au cours des douze années couvertes par la première charte. Le temps de la deuxième charte (2007/2019), dans la continuité de la première, sera celui du renforcement du “cœur de métier” du PNR, du rôle qu'il a à jouer sur le territoire qui le porte, un territoire de projets sur lequel il s'agit à la fois de préserver le patrimoine tout en favorisant le développement durable. La démarche, très partenariale, est porteuse de dynamisme. Preuve en est - si besoin était - l'augmentation de la population, comme dans les autres zones du département. Rayonnant, attractif, le PNR des Grands Causses est reconnu, notamment à travers le rôle de “Pays” qui lui a été confié. De plus, pour René Quatrefages, *“le Parc est un forum où les différents partenaires doivent pouvoir discuter, au-delà de leurs intérêts parfois divergents. Le Parc invite à la rencontre et, grâce à l'expression de chacun, favorise la cohésion”*.



97 communes aveyronnaises

Le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses a été créé en 1995. Il s'étend sur 97 communes au sud de l'Aveyron, de Saint-Laurent-d'Olt au nord à Mélagues et Arnac-sur-Dourdou au sud, de La Bastide-Solages à l'ouest à Saint-Jean-du-Bruel à l'est. D'une superficie de 327 070 ha, il est l'un des parcs les plus grands de France. Il regroupe 66 000 habitants.



Peyreleau, à la porte des gorges du Tam



Millau, au cœur des Grands Causses

Les membres constitutifs en sont la région Midi-Pyrénées (les régions ont l'initiative de la création des PNR), le département de l'Aveyron (les actions du PNR des Grands Causses s'inscrivent dans les politiques du Conseil général de l'Aveyron), les onze communautés de communes du territoire, le syndicat de Pays Saint-Affricain, les chambres consulaires, les syndicats mixtes A 75 et RN 88, les représentants des 97 communes. Le financement du PNR des Grands Causses est assuré à 43,59% par le Conseil régional, à 36,24% par le Conseil général, à 14,44% par les communes, à 5,73% par les chambres consulaires, une dotation annuelle du ministère de l'Écologie et du Développement durable complétant le budget de fonctionnement.

Le PNR des Grands Causses est présidé par René Quatrefages et dirigé par Frédérique Nègre. Il emploie 33 personnes.

Un PNR pour protéger, aménager, développer, accueillir, éduquer, informer

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont institués par le décret du 1^{er} mars 1967. Il est fondé sur trois idées principales : protéger les patrimoines naturel et culturel d'un intérêt particulier, organiser les territoires autour de la valorisation de ce patrimoine, équiper les grandes métropoles de détente pour les citoyens. Depuis, ces idées ont été étoffées et redéfinies. Le décret du 1^{er} septembre 1994 fixe cinq grandes missions : protéger et gérer les patrimoines naturel et culturel, aménager ce territoire, contribuer à le développer économiquement, accueillir, éduquer et informer le public, rechercher et expérimenter des procédures et des méthodes d'action nouvelles.

Il y a aujourd'hui 45 PNR en France (qui représentent 13% du territoire français), chacun créé pour des raisons spécifiques : par exemple, Livradois-Foréz pour lutter contre l'exode rural, Vexin français pour contrer l'urbanisation, Brière notamment pour conserver ses 20 000 hectares de zones humides.

Une charte renouvelée

La Charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Elle engage les différents partenaires qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret, une convention d'application ayant été signée par le Préfet de Région et le Parc.

Après le délai de validité de la Charte (qui est de douze ans), une procédure de reclassement du Parc doit être engagée par la Région. Elle

s'appuie sur la révision de la Charte par le Parc, après un bilan de son action précédente. C'est ce qui lui permet de définir un nouveau projet pour le territoire et de solliciter un nouveau décret de classement.

Pour la période 2007/2019, le Parc naturel régional des Grands Causses a décidé de s'ancrer dans le déve-

loppement durable. C'est le premier Parc de France à avoir conduit son renouvellement et élaboré sa nouvelle charte dans une démarche de type Agenda 21*.

Quatre enjeux majeurs ont été dégagés : la pérennité des patrimoines naturel, culturel et paysager, l'évolution démographique positive par la mobilisation des acteurs économiques, l'harmonie territoriale et les équilibres géographique et humain, l'implication de la population locale et des acteurs locaux dans le projet de territoire.

Ils se déclinent en quatre axes : développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir ; mettre en œuvre sur l'en-



Le moulin de Corp sur la Dourbie

* L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^e siècle orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

Les Grands Causses sont des châteaux d'eau

Apparemment, l'eau a déserté les Grands Causses, plateaux calcaires arides, souvent déboisés, peu cultivés, à l'habitat clairsemé. L'eau y est pourtant présente, mais au fond des gorges ou sous terre, jaillissant en sources, au pied des falaises. Elle chemine donc, à travers un réseau hydrographique souterrain. C'est ce que les géographes nomment le karst.

Ainsi, les Causses sont de véritables châteaux d'eau qui alimentent le Tarn, tandis que l'Aveyron et le Viaur prennent leurs sources au nord du Parc naturel régional, que la Dourbie, dans

semble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs ; renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire ; renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire. Enfin, chacun de ces axes est décliné en objectifs opérationnels qui précisent les champs d'intervention prioritaires et constituent les fondements du programme d'actions du Parc.

sa traversée de ce territoire, double son débit moyen, et que toute cette eau, accumulée au cours des saisons pluvieuses, est restituée durant les périodes sèches.

L'eau constitue donc un patrimoine très important pour le Parc. Sa préservation est un enjeu primordial et s'inscrit dans toutes les actions. Depuis sa création, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Direction régionale de l'Environnement, le Parc a mené des actions d'étude, de protection et de valorisation de l'eau.

Culture : une mise en œuvre nouvelle pour le Parc

Contribuer et soutenir l'organisation de manifestations culturelles, inciter à la création artistique contemporaine : pour le PNR des Grands Causses, il y a dans cette démarche un moyen de renforcer les solidarités locales et de participer au développement économique et touristique du territoire.

Afin d'être en cohérence avec les interventions de divers partenaires et avec les attentes des acteurs culturels, le Parc a défini un schéma de développement culturel en 2005. Trois axes d'intervention ont été privilégiés après qu'un diagnostic ait été effectué : l'animation, les services, l'excellence et l'expérimentation.

Des actions prioritaires ont été dégagées. Exemples : la mise en place d'un centre de ressources dont la base de données permet aux habitants et aux visiteurs un accès rapide et efficace à l'offre culturelle, à l'actualité, aux acteurs culturels du territoire ; le soutien des initiatives et l'encouragement des porteurs de projets en matière d'animation, d'innovation et de création culturelle et artistique ; l'attribution de la marque "Parc" à certaines manifestations comme gage de qualité et d'identité culturelle ; la coordination des actions en faveur du "jeune public" (programmation, visite-découverte, ateliers, stages...) ; l'amélioration de l'accès de tous au livre et à la lecture ; la valorisation de la culture régionale occitane comme pilier de l'identité du PNR des Grands Causses (un groupe de travail a été constitué en mars 2007) ; la sensibilisation et la sauvegarde des patrimoines bâti et naturel locaux ; l'organisation d'un grand rassemblement des habitants du territoire autour d'une fête du Parc.

Le Larzac, observatoire unique en Europe

Plusieurs études hydrogéologiques ont été menées sur le territoire, sur le Causse du Larzac, les avant-causses du Causse Rouge, le Causse de Sauveterre (en cours). Il s'agit de définir les bassins d'alimentation des sources importantes, de connaître le fonctionnement et la structure des systèmes karstiques, d'évaluer le volume des réserves exploitables, d'effectuer un suivi hydrochimique pour connaître la qualité des eaux et son évolution durant un cycle hydrologique, d'évaluer l'impact des activités humaines et des aménagements (tels l'A 75) sur la ressource.

Dans sa nouvelle Charte, le Parc a souhaité étendre la connaissance du milieu karstique à de nouveaux territoires, en particulier les avant-causses du Saint-Affricain avec le plateau du Guilhaumard et le Causse Noir.

Le réseau de stations de mesure du Parc -une quarantaine de sources sont équipées- est devenu un outil technique majeur au service de la connaissance patrimoniale et de l'aménagement du territoire.

Le Causse du Larzac avec ses équipements de mesures constitue un observatoire unique en Europe pour les chercheurs et les universitaires.

Assainissement : un dispositif pour les eaux blanches

Autre domaine d'implication du Parc dans la gestion de l'eau : l'assainissement.

Sur le territoire du Parc, la plupart des schémas communaux d'assainissement sont réalisés et les autres sont en cours. Ces documents, obligatoires, permettant d'orienter les choix des collectivités pour l'assainissement domestique futur.

À la suite de la réalisation des schémas communaux d'assainissement, le PNR des Grands Causses a mis

en place un service public pour l'assainissement non collectif (SPANC) permettant aux communes qui le souhaitent de répondre aux exigences de l'arrêté du 6 mai 1996 qui place sous leur responsabilité le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement domestique autonome.

En ce qui concerne l'assainissement agricole, le problème essentiel sur le territoire des Grands Causses est celui des "eaux blanches" issues de la traite, cinq fois plus polluantes que les effluents domestiques : 400 litres en moyenne sont rejetés chaque jour sur chaque exploitation,

Depuis 1998, le PNR aide techniquement et financièrement les exploitants en ovins-lait à mettre en place un système d'épuration de ces eaux blanches. Un dispositif rustique, peu coûteux, a été expérimenté dès cette année-là en collaboration avec l'institut d'élevage, la Chambre d'Agriculture et le SATESE de l'Aveyron. Il comprend une fosse toutes eaux et deux filtres à sables plantés de roseaux qui fonctionnent en alternance une semaine sur deux. Agréé par le Ministère de l'Agriculture depuis la fin de l'année 2006, il est proposé par la Confédération générale

des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort à ses 2 000 adhérents.

Protéger les captages

Dans le cadre d'une gestion qui ne peut être que territoriale, plusieurs démarches sont fondamentales. Il en est ainsi de la protection des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable. Un tiers de la population est concerné dans un premier temps, la totalité des 66 000 habitants l'étant à une échéance de dix ans.

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Tarn-Amont est un autre outil. Porté depuis 1997 par le SIVOM Grand Site National des Gorges du Tarn et le PNR des Grands Causses, il a été officiellement mis en place le 14 décembre 2001.

Le périmètre retenu résulte de la recherche d'une cohérence sur le plan géographique, en l'occurrence le bassin versant du Tarn-Amont qui draine les eaux vers le Tarn. De plus, un Contrat de rivière Tarn est actuellement en cours d'élaboration.



Bergerie et salle de traite sur les causses

Natura 2000

Préserver la biodiversité

Le réseau européen Natura 2000 a pour objet la conservation de la biodiversité, en application des deux directives européennes "Oiseaux" et "Habitats naturels, faune, flore". La désignation d'un site Natura 2000 permet aux gestionnaires et aux propriétaires volontaires de mettre en place des mesures pour favoriser et conserver la biodiversité grâce à des aides publiques.

Le Parc est riche de dix-sept sites inscrits au réseau Natura 2000. Certains le sont pour la conservation des oiseaux remarquables tels que les vautours, les busards, les craves

à bec rouge et de nombreux oiseaux caussenards. D'autres le sont pour la préservation d'animaux dont la présence est liée à la gestion des cours d'eau : la loutre, le castor ou l'écrevisse à pattes blanches.

Sont également prises en compte les actions en faveur des chauves-souris dont les populations sont en très forte régression en Europe.

Les milieux naturels concernés par la directive "Habitats" sont essentiellement des pelouses sèches traditionnellement utilisées pour faire pâturer les troupeaux. Ces espaces

uniques réputés pour leurs richesses floristique et animale sont menacés de disparition lorsqu'ils ne sont plus pâturés ni entretenus par les activités humaines. En effet, délaissées, les pelouses se transforment au fil des années : les bonnes herbes appétentes dont la pousse n'est plus stimulée par le passage des troupeaux cèdent la place aux broussailles, aux buis, aux genévriers... et aux pins sylvestres.

Le maintien des "milieux ouverts" est un enjeu essentiel énoncé dans la charte du Parc, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens du réseau Natura 2000.

Bâti traditionnel

L'emblématique programme de sauvegarde des patrimoines naturel et culturel des Grands Causses

L'une des premières actions de ce qui n'était pas encore le PNR des Grands Causses mais son association de préfiguration fut relative à la sauvegarde des patrimoines naturel et culturel. Cela a concerné le patrimoine dit monumental mais avant tout, il a été conçu pour le petit patrimoine traditionnel. On a tout de suite constaté qu'il était, dans plus de la moitié des cas, en lien avec la ressource naturelle qu'est l'eau.

93 communes sur 97 ont bénéficié de ces actions qui ont été, bien souvent, l'une des premières occasions pour le Parc d'aider concrètement ces collectivités locales. De 1992 à 2005, 463 dossiers ont été instruits, répartis d'une manière homogène sur le territoire des Grands Causses, concernant aussi bien les chapelles et les églises que les bâtiments de caractères et historiques, les espaces publics que les illuminations, les fontaines et les sources que les fours, les lavoirs que les ponts, les jasses que les puits... Soit une moyenne d'environ 33 opérations annuelles pour un investissement financier d'un peu plus de 1,147 million d'euros. Globalement, ce sont plus de 13,5 millions d'euros qui ont ainsi été investis en faveur du patrimoine grâce au concours du Conseil régional et de l'État. La participation du Parc se traduit par le paiement des factures directement aux artisans.

Les conséquences de ce programme sont de deux sortes : la préservation des savoir-faire quant aux matériaux traditionnels et une stimulation de l'économie locale. Mais ces opérations de sauvegarde ne peuvent être résumées à la distribution d'aides financières. En effet, le Parc suit attentivement les opérations menées, jouant son rôle de conseil, notamment quant à l'utilisation de matériaux et de techniques conformes à ceux qui ont été traditionnellement utilisés. Exemples : préférer les mortiers à la chaux à ceux au ciment, choisir des tuiles canals traditionnelles plutôt que celles qui sont artificiellement "vieillies", utiliser les lauzes lorsque cela est justifié. Dans toutes ces opérations, ce sont les communes qui, en majorité (77,5%), sont les maîtres d'ouvrage, puis les associations (16%) et les structures intercommunales (6,5%). Il faut, dans cette démarche, souligner le rôle des associations. Fréquemment - et même si elles



Une architecture de caractère et historique

ne sont pas les maîtres d'ouvrage -, ce sont elles qui initient et s'impliquent dans les actions de valorisation du patrimoine. Les associations, l'un des premiers maillons de la cohésion sociale du territoire, sont constituées des habitants eux-mêmes. Ce sont donc eux qui contribuent directement à sauver "un patrimoine qui aurait pu demeurer orphelin d'acteurs capables, parfois de le relever, souvent de le faire vivre". ■

Artisanat

Une réussite aveyronnaise

Conseil général et Chambre de métiers et de l'artisanat préparent une nouvelle convention. Le bilan de quinze ans de partenariat est très positif.



La Chambre de Métiers et de l'artisanat a en projet un "campus" des métiers qui devrait s'implanter à Onet-le-Château

Le Conseil général de l'Aveyron a été le premier en France, dès 1992, à passer une convention avec une chambre de métiers. Depuis, tous les trois ans, cette convention est régulièrement renouvelée.

Pour une raison toute simple : ça marche !

En quinze ans de partenariat,

Conseil général et Chambre de métiers et de l'artisanat ont appris à se connaître et à s'apprécier, ainsi que l'ont souligné les présidents Jean Puech et Daniel Druilhet, le 28 février dernier lors d'un point presse destiné à dresser un bilan de ce parcours.

Tout est parti d'un constat : l'importance de l'artisanat en Aveyron aussi bien sur le plan économique

qu'au niveau de la présence territoriale.

Avec 241 établissements pour 10 000 habitants, l'artisanat aveyronnais détient un record de France, la moyenne nationale étant de 131 établissements. Pratiquement toutes les communes ont un artisan.

Et la progression est constante.

En 1992, l'artisanat aveyronnais

représentait 6 318 chefs d'entreprises et 9 339 salariés. En 2008, c'est 6 590 chefs d'entreprises et 14 211 salariés. Sur la même période, le chiffre d'affaires est passé de 0,86 milliard d'€ à 1,2 milliard d'€. En quinze ans, le chiffre d'affaires a donc progressé de 55% tandis que près de 5 000 emplois ont été créés.

En s'adaptant

Le partenariat entre le Conseil général et la Chambre de Métiers et de l'artisanat est l'un des éléments de cette évolution.

En 1992, dans le cadre du projet de développement Aveyron 2001, deux objectifs étaient définis pour nourrir ce partenariat : accroître le nombre d'actifs et assurer le maintien des services marchands en secteur rural.

Depuis, les conventions se sont succédées en adaptant le dispositif

à la problématique du moment. Différents programmes d'actions ont été conduits : pour favoriser l'installation d'artisans qualifiés, pour accompagner le développement de l'artisanat de production, pour la mise en place d'actions de communication, pour faciliter l'accès des entreprises artisanales aux nouvelles technologies de communication.

Actuellement, avec la 5^e convention, le partenariat se développe sur deux axes majeurs : la création et la transmission-reprise d'entreprises artisanales, la valorisation des savoir-faire.

La création et la transmission-reprise deviennent des priorités. En effet, 20% des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans. Et il faut penser à la suite.

Le dispositif est de toute évidence bien adapté. Depuis 2004 en effet,

le Répertoire des Métiers enregistre une progression constante : plus 70 en 2004, 92 en 2005, 161 en 2006 et encore 48 l'année dernière.

Ce sont des créations qui ne sont pas des feux de paille. L'Aveyron a le plus fort taux de Midi-Pyrénées d'entreprises de plus de 10 ans (47,6% contre 37,5% en moyenne sur la région). ■

Le prix départemental des métiers d'arts à Suzy et Nigel Atkins



Suzy et Nigels Atkins

Suzy et Nigel Atkins sont désormais Aveyronnais. Les potiers du Don, installés depuis plus de trente ans dans la vallée du Lot, ont conduit le projet de développement qui leur tenait à cœur sur la commune du Fel.

Le Don du Fel, inauguré il y a quelques mois, représente l'aboutissement d'une très belle idée. La réalisation architecturale est à la hauteur de la création artistique qu'elle abrite.

Suzy et Nigel Atkins ont souhaité donner à ce lieu une dimension internationale en ouvrant une galerie consacrée à la céramique européenne.

La remise du prix départemental des métiers d'art a été l'occasion de souligner la qualité de leur travail et la fierté du département de les voir parmi ceux qui comptent dans le domaine artistique et culturel.

Un campus des métiers

La 6^e convention qui est en préparation portera sur l'accompagnement des mutations de l'artisanat et sur le développement d'un artisanat de qualité, innovant et respectueux de l'environnement.

La formation devrait y prendre une place importante.

La formation, c'est le gage d'un artisanat dynamique. Les artisans aveyronnais sont toujours plus qualifiés et mieux formés. En 1992, 3% des candidats à la création avaient un niveau bac plus 2. Ils sont aujourd'hui 20%.

La Chambre de métiers et de l'artisanat enregistre un "frémissement" en ce qui concerne l'apprentissage. Et la formation reste l'une de ses priorités.

Mais les locaux actuels, obsolètes et sur trois sites, ne sont pas très porteurs. Pour accueillir dans de bonnes conditions, la Chambre a un projet de "campus des métiers" qui pourrait s'implanter sur la commune d'Onet-le-Château, près de La Roque.

Prix départemental du patrimoine

La preuve par l'exemple

Le patrimoine aveyronnais est composé de ses grands monuments, de ses grands sites mais également d'une multitude d'églises, de chapelles, de châteaux, de croix des chemins, de pigeonniers, de moulins, de fontaines, de maisons de vigne, de sécadous, de cabanes de berger... C'est cet ensemble qui fait sa richesse.

Une richesse parfois malmenée par le temps et l'oubli et qui demande qu'on lui prête attention. Les initiatives sont nombreuses.

Dans le département, les collectivités locales, les associations et les particuliers ne ménagent pas leurs efforts pour sauver, valoriser et enrichir le patrimoine.

C'est un plus pour la qualité de vie, pour l'attractivité des territoires.

Le Conseil général, pour sa part, a créé en 1988 le prix départemental du patrimoine qui a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine ainsi que la création contemporaine. Les prix qui ont été remis aux lauréats le 15 janvier dernier au Conseil général ont permis aux élus de féliciter chacun sur sa participation et de souligner combien leur engagement était exemplaire.

Restauration du patrimoine

1^{er} prix : non attribué

2^e prix : à l'association "Vivre à Buzéins" pour la restauration de la fontaine du Théron.

Le jury a tenu à récompenser la participation et l'investissement humain des bénévoles dans cette restauration qui a été réalisée en quelques journées de travail soutenu et permet la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.

3^e prix : à l'association Chapelle Saint Pierre de Nacelle pour la restauration de cette chapelle de Marcillac.

Le jury s'est félicité de la forte implication des bénévoles dans cette réhabilitation de cet édifice laissé à l'abandon. Cette restauration a redonné vie à tout un quartier.



La fontaine du Théron à Buzéins

Rénovation et adaptation du patrimoine

1^{er} prix ex aequo

À la commune de Saint-Jean-Saint-Paul pour la restauration du rempart nord et des refuges de l'église Saint-Jean du fort de Saint-Jean d'Alcas.

Le jury a tenu à récompenser la qualité et l'exemplarité de cette restauration. Ces travaux permettent désormais au public d'accéder en toute sécurité aux refuges de l'église et à la commune d'utiliser les salles restaurées pour présenter des expositions mettant en valeur le patrimoine local.



Le village de Saint-Jean d'Alcas

À la commune de Viviez pour la restauration de deux bâtiments afin d'aménager une maison médicale et une maison des associations.

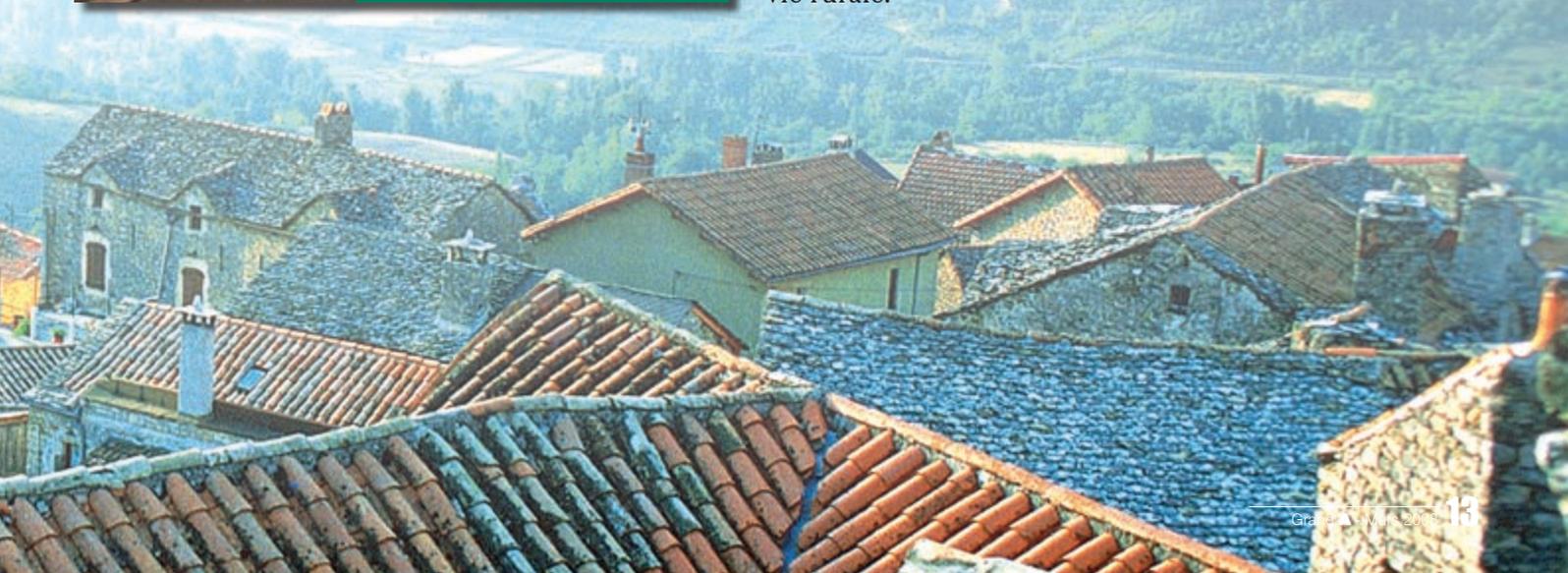
Le jury a apprécié la remise en état de ces deux bâtiments très dégradés datant du début du 20^e siècle. Les réaménagements en maison des associations et maison médicale redonnent une nouvelle vie à ce patrimoine témoin de l'architecture industrielle du département.



Bâtiments restaurés à Viviez

3^e prix : à M. Gérard Kunz et Mme Corinne Choay pour la restauration du Mas de Raynal à Balaguier d'Olt.

Le jury a reconnu l'ampleur des travaux entrepris par les propriétaires du Mas de Raynal. Ces travaux permettent de rendre habitable et de sauver de la ruine tout un ensemble de bâtiments témoins de la vie rurale.





L'Aveyron le dit avec des fleurs

En 2007, l'Aveyron l'a encore dit avec beaucoup de fleurs. Beaucoup de fleurs dans les bourgs et dans les villages, les maisons et les fermes.

Communes

Communes labellisées : Le Nayrac, Millau, Rodez, Montbazens, Villefranche-de-Rouergue, Espalion, Grand-Vabre/La Vinzelle

Communes proposés à la 1^{er} fleur : Cransac, Rignac

Communes de moins de 300 habitants

1^{er} prix : Saint-Symphorien/Saint-Gervais

2^e prix : non attribué

3^e prix : Belcatel ; Soulagès-Bonneval

Communes de 301 à 500 habitants

1^{er} prix ex aequo : Campouriez/Banhars ; Sébrazac

2^e prix : Golinhac

3^e prix ex aequo : Florentin-la-Capelle ; Saint-Salvadou

Communes de 501 à 1000 habitants

1^{er} prix : Broquiès ; Saint-Hyppolyte/Pons/Rouens

2^e prix : Rodelle

3^e prix : ex aequo : Compeyre ; Rivière-sur-Tarn

Communes de 1001 à 3000 habitants

1^{er} prix ex aequo : Naucelle ; Saint-Geniez d'Olt

2^e prix : Laguiole

3^e prix : Sainte-Geneviève-sur-Argence

Communes de plus de 3000 habitants

1^{er} prix : non attribué

2^e prix : Saint-Affrique

3^e prix : non attribué

Prix d'encouragement : Baraqueville

Maisons et fermes fleuries

Maisons avec jardin très visible de la rue

Hors concours : M. et Mme Albert Tharaud, Saint-Côme d'Olt

1^{er} prix ex aequo : M. et Mme Louis Bories, Le Nayrac ; Mme Valérie Costes, Broquiès

2^e prix : M. Élie Pons, Naucelle

3^e prix ex aequo : M. André Bousac, Pont-de-Salars ; Mme Éliane Fabre, Naucelle.

Prix d'encouragement : M. Jean-Louis Dessalle, Naucelle

Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue

1^{er} prix : Mme Christiane Jany, Saint-Jean-Delnous

2^e prix ex aequo : Mme Nadine Dalga, Bouillac ; Mme Cécile Pégrier, Sainte-Eulalie d'Olt

3^e prix ex aequo : M. et Mme Emmanuel Bonal, Campuac ; Mme Yvonne Henry, Bousac

Prix d'encouragement : Mme Anne-Marie Baillet, Rivière-sur-Tarn ; Mme Mireille Rebolo, Saint-Geniez d'Olt

Fenêtres ou murs

Hors concours : M. et Mme Émile Delbouis, Saint-Symphorien-de-Thénières



Lors de la remise des prix, au Conseil général, les lauréats ont été félicités pour leur action

1^{er} prix ex aequo : M. Maurice Bernié, Sainte-Eulalie d'Olt ; M. et Mme Guy Heliez, Bouillac

2^e prix : M. et Mme Georges Cluzel, Rodez

3^e prix : M. Robert Roux, Curières

Prix d'encouragement : M. Georges Viguier, Le Nayrac

Immeubles collectifs, HLM

1^{er} prix : M. et Mme Jean-Marie Miquel et M. et Mme Raymond Fages, Millau

2^e prix : non attribué

3^e prix : M. Heroux, Foyers logements La Fontanelle, Naucelle

Hôtels-restaurants-café ou commerces

Hors concours : Mme Suzanne Desmazes (coiffure), Réquista ; M. Frédéric Vayssade (L'Auberge Fleurie), Le Nayrac

1^{er} prix : Mme Fatima Caubel (pâtisserie-confiserie), Saint-Geniez d'Olt

2^e prix : Mme Josiane Delmas (Hôtel du Commerce), Rieupeyroux

3^e prix : non attribué



Exploitants agricoles

1^{er} prix ex aequo : M. et Mme José Canac, Le Cros, Durenque ; Mme Renée Rigal, La Bruyère, Manhac

2^e prix ex aequo : Mme Christine de Boissieu, Cros, Galgan ; Mme Gilberte Issanchou, Bouvert, Naucelle

3^e prix : Mme Michelle Mouly, Miquels, Rieupeyroux

Prix d'encouragement : GAEC Gaubert, Le Puech, Arques

Campings-gîtes-villages de vacances

1^{er} prix : Mme Marie-Jeanne Bargues, Montbroussous, La Bastide l'Évêque

À la disposition des communes

Les services du Conseil général et plus particulièrement les professionnels et membres techniques du jury départemental se tiennent à la disposition des communes pour organiser sur le terrain une réunion technique afin d'aborder le volet fleurissement et l'ensemble des critères du concours et ce en dehors de la période de passage du jury dans les communes candidates (renseignements au 05 65 75 82 52 ou au 05 65 75 82 55).

Le Conseil général invite également l'ensemble des communes qui organisent un concours communal pour les particuliers à envoyer systématiquement au Conseil général les candidatures des lauréats des premiers prix dans chacune des catégories créées par la commune.



Une partie de l'élite sportive des individuels lors de la réception au Conseil général

Des aides pour l'élite sportive aveyronnaise

Le Conseil général accompagne les sports individuels en attribuant des bourses à des sportifs de haut niveau et des subventions de fonctionnement à certains clubs. Ces aides (attribuées selon des critères précis) ont été remises au cours d'une réception à l'hôtel du Département le 2 février.

Cette année, la bourse départementale (d'un montant global de 14 100 euros) concerne 18 sportifs qui sont inscrits dans 8 clubs et pratiquent 7 disciplines différentes. Objectif de cette politique : reconnaître la valeur des sportifs aveyronnais de haut niveau, contribuer à ce qu'ils restent dans le département, informer tous les Aveyronnais, accompagner la politique des clubs en faveur des jeunes, les encourager à engager leurs meilleurs jeunes dans des compétitions nationales voire internationales et leur permettre de progresser dans des conditions optimales.

Élite, sénior, jeune

- Stéphane Gomez, SO Millau natation
- Émilie Gral (qualifiable pour les JO 2008 de Pékin), SO Millau natation
- Valérian Sauveplane (qualifiable pour les JO 2008 de Pékin), SO Millau tir
- Mario Alonzi, Delta club millavois
- Robin Auriol, SO Millau natation
- Marion Teissonnière, Escrime Rodez Aveyron
- Amélie Kamhoua, AO Bozouls judo

- Mickaël Piart, Vélo Onet 2000
- Tiffany Fauchon, SO Millau natation
- Gautier Grollemund, Canoë-kayak MJC Rodez

Espoirs

- Émilien Barascud, SO Millau natation
- Hugo Cailhol, Canoë-kayak MJC Rodez
- Émeline Frete, Escrime Rodez Aveyron
- Émeline Garrigues, Escrime Rodez Aveyron
- Valentin Grollemund, Canoë-kayak MJC Rodez

Les clubs

- Société millavoise de tir
- Stade olympique Millau natation
- Escrime Rodez Aveyron
- Stade Rodez natation. ■

CANTON DE BOZOULS

Les premières entreprises opérationnelles sur le Parc d'activités de Lioujas

Créée dans les années 70, la zone d'activité de Lioujas, aujourd'hui rebaptisée Parc d'activités, est en train de passer à la vitesse supérieure. Lancé en 2006, le projet porté par la Communauté de communes Bozouls Comtal est en effet en cours de concrétisation : *"Il s'agissait de répondre à une forte demande de la part de chefs d'entreprise séduits par un site idéalement positionné, à quelques encablures du bassin d'emplois du Grand Rodez et à proximité immédiate du futur tracé de la RN 88"*, rappelle Henri Miramont, maire de La Loubière-Lioujas et président de la commission Économie de la communauté de communes. Après une sélection rigoureuse privilégiant des dossiers ambitieux tant sur les plans quantitatifs, qualitatifs qu'environnementaux - *"Nous ne vendions pas des terrains, nous achetions des projets"* -, ce sont finalement 28 entreprises qui

ont été retenues pour des ouvertures (la première a eu lieu en février) qui vont s'échelonner tout au long de 2008. Ce qui portera à terme à 40 le nombre de PME installées sur le parc d'activités pour un total de quelque 330 emplois. Résultat de transferts d'activités existantes ou de créations d'activités nouvelles, ces entreprises à fort potentiel de développement interviennent dans des domaines très variés allant du bâtiment, où quasiment tous les corps de métiers sont représentés, jusqu'au secteur de l'environnement (énergies renouvelables notamment) en passant par des prestataires de services et les négociants de produits agricoles. Ce projet d'extension, qui représente un investissement de 1,37 M€ HT, ne pourrait bien être qu'une étape puisque, toujours selon Henri Miramont, *"des perspectives de développement futures sont envisagées à moyen terme"*. Une

bonne nouvelle pour les entreprises actuellement sur liste d'attente. Pour Jean-Michel Lalle, président de la Communauté de communes de Bozouls Comtal et conseiller général de Bozouls *"cette réalisation exemplaire témoigne du dynamisme du canton de Bozouls et n'est qu'une étape en un lieu à très fort potentiel de développement économique"*. ■



Vingt-huit nouvelles PME vont s'implanter sur cette zone, ce qui portera à quarante le nombre d'entreprises présentes à terme

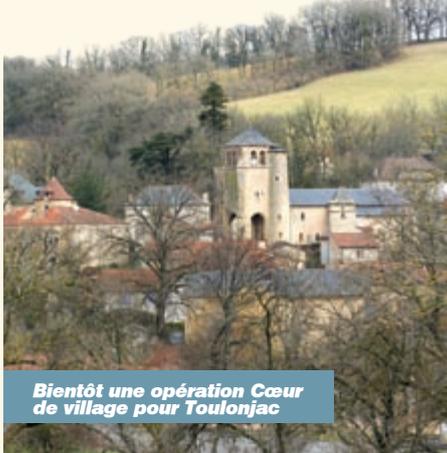
CANTON DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Après l'assainissement, des projets de travaux routiers et d'embellissement de Toulonjac

Le regain d'attractivité des bourgs aveyronnais, mesuré un peu partout par une augmentation sensible de la population, est toujours une bonne nouvelle pour les élus locaux. C'est par exemple le cas à Toulonjac où le recensement actuellement en cours devrait confirmer que le nombre d'habitants est passé, en une quinzaine d'années seulement, de 500 à plus de 700 aujourd'hui. Mais comme chaque médaille a son revers, ce gain de population contraint ces mêmes élus à mener des politiques d'anticipation.

À Toulonjac, c'est dès fin 1998 que le maire Jean-Louis Alcouffe et son équipe se sont penchés sur le problème de l'assainissement avec, au cœur du problème, le ruisseau de Notre-Dame devenu *"un véritable égout à ciel ouvert"*. Moins de dix ans après le début de la réflexion et trois tranches de travaux plus tard, ce grand chantier, qui représente un investissement de quelque 1 350 000 €, a été achevé en février dernier : *"Sans le soutien et l'accompagnement du Conseil général, dont les subventions se montent à 40% du montant total, et sans l'Agence Adour Garonne, rien n'aurait été possible"*, insiste le premier magistrat. La finalisation de ce dossier ne marque pas la fin de la collaboration entre les deux collectivités puisque deux autres études sont actuellement en cours. La première, menée par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Aveyron), se traduira par une très prochaine présentation d'une ébauche

d'un projet Cœur de village qui consistera notamment à réaliser des aménagements paysagers autour de l'église et sur le place de la Vierge. La seconde, instruite par les services de la Direction des routes et infrastructures (DRI), consiste à proposer des aménagements routiers visant à sécuriser le RD 24 en travers du village : *"Protéger nos habitants, et notamment les jeunes piétons écoliers, contre la vitesse excessive des automobilistes, reste pour nous une priorité"*, conclut Jean-Louis Alcouffe. Pour Claude Penel, conseiller général de Villefranche-de-Rouergue, *"les élus de Toulonjac ont relevé les défis engendrés par ce regain d'attractivité. Les gros travaux d'assainissement à présent terminés, les deux nouvelles études en cours permettront, par leur réalisation, d'embellir le village tout en sécurisant les piétons. Elles vont donc dans le bon sens et contribuent forcément à la prospérité de la commune."* ■



Bientôt une opération Cœur de village pour Toulonjac

EXPRESSION des groupes politiques

Personnes âgées et handicapées : le département à la pointe de l'action.

Dans notre tribune libre d'Octobre dernier, nous évoquions la volonté de la majorité départementale de relancer un nouveau schéma départemental vieillesse et handicap. Le Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale a examiné ce schéma le 17 janvier dernier et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le CROSMS s'est félicité que le département de l'Aveyron en élaborant son troisième schéma s'adapte régulièrement à l'évolution de la réglementation alors que d'autres départements de la Région n'ont pas encore établi leur premier schéma.

Le CROSMS a également relevé la démarche volontaire du département de finaliser un document unique "personnes âgées - personnes handicapées" pour satisfaire aux principes de convergence posée par la législation et de mutualisation des prises en charge. Les membres du CROSMS ont notamment noté les actions en matière d'information et de coordination.

Ces orientations s'articulent autour de 9 objectifs déclinés en 25 actions, à savoir :

1. Parfaire le dispositif de maintien à domicile

En accompagnant le choix de vie à domicile pour personnes âgées, en développant les services d'accompagnement à domicile pour les personnes handicapées, en aidant les personnes à évaluer leur besoin et en les accompagnant dans leur projet d'habitat adapté à la dépendance et au handicap et en rompant l'isolement de la personne âgée ou handicapée.

2. Soutenir les aidants naturels

En soutenant le rôle des aidants naturels et en organisant des prises en charge alternatives, notamment pour les malades Alzheimer.

3. Développer la prise en charge des malades d'Alzheimer et de pathologies apparentées

En créant des unités d'accueil spécialisé et en coordonnant la prise en charge : signalement, évaluation, diagnostic, suivi médical et accompagnement médico-social et en promouvant la mise en place de consultation mémoire.

4. Poursuivre les efforts de qualité de la prise en charge en établissement médico-social

Par le financement impératif par l'État des lits autorisés qui restent sans attribution des moyens de médicalisation et par la poursuite du conventionnement tripartite, en organisant la prise en charge de l'urgence pour les personnes dépendantes, en adaptant la prise en charge des personnes handicapées aux besoins de médicalisation et par la promotion des projets d'animation.

5. Développer une offre diversifiée

En améliorant le maillage territorial, préservant la spécificité de l'offre en foyer logement et en incitant à la création d'unité pour personnes handicapées âgées.

6. Répondre à la problématique du handicap psychique

En menant des actions de sensibilisation et d'information sur ce type de handicap mal identifié et en créant un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) spécifique au handicap psychique.

7. Mieux articuler accompagnement social du handicap et insertion professionnelle

En identifiant les publics nécessitant des besoins d'accompagnement social et en proposant un accompagnement social avec l'accompagnement professionnel, en diversifiant l'accueil en milieu protégé.

8. Favoriser la politique de formation

En diversifiant et mutualisant les formations entre établissements et secteurs tout en palliant les difficultés de recrutement.

9. Promouvoir l'information et la coordination

En mettant en place un dispositif centralisé d'information, de coordination et d'orientation (à l'image de la Maison Départementale des Personnes Handicapées), en prévenant et luttant contre la maltraitance et en structurant les coordinations locales.

Pour nous, la solidarité n'est pas un vain mot.

Contact : Groupe de la majorité départementale - 5, Bd Laromiguière 12000 Rodez Tél. 0565730746 – Fax. 0565730749 – Courriel : union.aveyron@wanadoo.fr

Le magazine Grand A devient inutile

Quand les Aveyronnais ouvrent le magazine du Conseil Général, ils se disent : "la vérité est ailleurs". Ont-ils tort ?

De page en page, se succèdent les photographies du Président inaugurant squares et jardins.

Pendant ce temps, les vrais enjeux sont occultés et d'autres informations, plus utiles, manquent. Comment obtenir un dossier APA pour une personne âgée ? Y a-t-il une place libre dans mon canton pour un de mes parents atteint de la maladie d'Alzheimer ? L'association à laquelle j'appartiens a-t-elle droit à une subvention du Conseil Général ? Puis-je payer la carte scolaire en plusieurs fois ? La route va-t-elle être refaite ?

Ce magazine coûte un peu moins d'un million d'euros par an aux Aveyronnais, mais il termine le plus souvent dans la poubelle sans avoir été lu. Les lecteurs sont fatigués de ce type de publication qui n'apprend rien d'utile, sert à flatter l'ego des politiques et coûte très cher au contribuable.

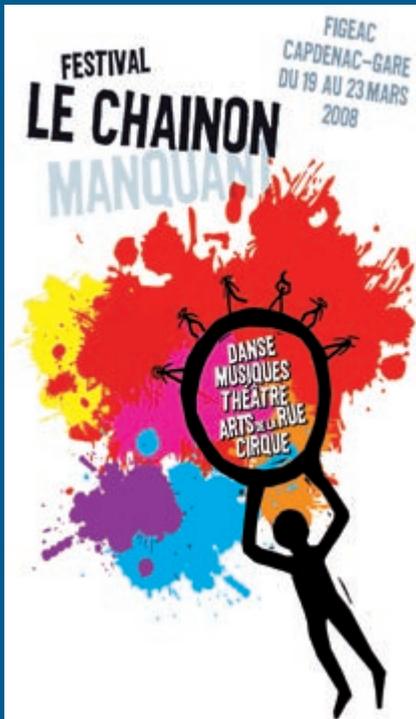
Je propose de redonner de la crédibilité au contenu grâce à des informations utiles. Je propose que les conseillers généraux y prennent position sur le fond des dossiers départementaux. Je propose d'économiser plus de 500 000 euros, en passant à un rythme trimestriel. Je propose d'affecter cette somme pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, bloquée par la majorité UMP à 130 500 euros par an.

Il est temps de redonner la priorité à des dépenses essentielles à l'Aveyron.

Stéphane Bultel, conseiller général PS de l'Aveyron (Rodez-Est)

Du 19 au 23 mars,
 à Capdenac-Gare
 et à Figeac

“Le Chaînon manquant” fait son festival



Projet culturel au service du spectacle vivant, le festival pluridisciplinaire du Chaînon Manquant se déroulera du 19 au 23 mars. À cheval sur deux départements, dans l'Aveyron à Capdenac-Gare, et dans le Lot à Figeac, cette manifestation vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents en accompagnant leur professionnalisation. Soixante artistes, venus de toutes les régions de France mais aussi de Belgique, d'Espagne, de Roumanie et même des États-Unis fêteront l'arrivée du Printemps et investiront une dizaine de lieux pour proposer des démonstrations de cirque, de théâtre, de danse, d'arts de la rue, chansons et autres musiques à travers des représentations qui débiteront en matinée pour se poursuivre jusqu'à fort tard dans la nuit.

➤ **Renseignements et locations à l'Office de tourisme de Capdenac-Gare au 05 65 64 74 87.**

Des ouvrages de la collection “Al Canton” réédités

En partenariat avec l'Institut occitan de l'Aveyron, la Mission départementale de la culture (MDC) réédite certains ouvrages de la collection Al Canton. En 2005, c'est l'ouvrage consacré au canton de Marcillac qui a été réédité. En 2006, ce furent les cantons de Capdenac et de Cassagnes-Bégonhès et, pour 2007, ceux de Saint-Geniez d'Olt, de Rieuepeyroux et Saint-Beauzély viennent de paraître.

Ces ouvrages bénéficient d'un complément en quadrichromie réalisé à partir des clichés diapositives pris lors des opérations et pour animer les velhadas de restitution.

Ils sont disponibles à la Mission départementale de la culture, 25 avenue Victor-Hugo, 12000 Rodez (tél. : 05 65 73 80 44) ainsi qu'en librairie.

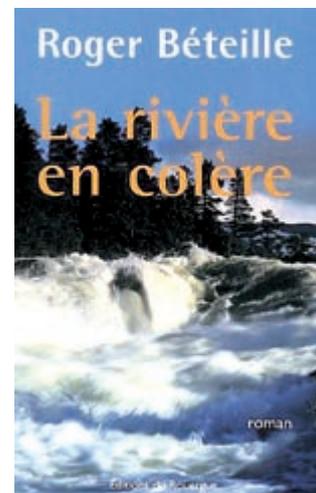
“La rivière en colère”

Le nouveau roman de Roger Béteille

Ailleurs (dans la vallée de la Durance), il y eut “L'eau vive”. Mais nos régions, pour faire moins de bruit, ont vécu à leur manière de grands bouleversements avec la construction des barrages. Le sujet n'a pas été beaucoup abordé par les romanciers. Roger Béteille le fait avec succès dans son nouveau roman, “La rivière en colère”, qui paraît aux Éditions du Rouergue. Sur le bord de la rivière, la première rencontre entre Corton et Hilarian Boudet révèle déjà le choc de deux cultures. Le coup d'envoi d'une épopée industrielle et humaine est donné.

une réalité que les Aveyronnais du siècle précédent ont bien connue : l'arrivée des bâtisseurs de barrages et son cortège d'oppositions pour certains, d'espérances de développement pour d'autres mais aussi une vie quotidienne bouleversée par ces grands chantiers.

➤ **“La rivière en colère”, de Roger Béteille, Éditions du Rouergue.**



Les intrigues “où le destin des hommes est inséparable de celui de leur terre” sont décrites par Roger Béteille dans un style vif et précis.

Cet ouvrage est une occasion d'aller explorer un univers qui a marqué le département. Car l'imaginaire romanesque de Roger Béteille s'appuie sur

Le 6 avril à Saint-Affrique

Sixième foire Alterna'Bio

À l'initiative de l'association éponyme, la 6^e édition de la foire Alterna'Bio sera organisée, le dimanche 6 avril dans le jardin public de Saint-Affrique, autour de trois thèmes : l'agroalimentaire biologique, les énergies renouvelables et les habitats écologiques. L'objectif est de sensibiliser le grand public à la protection

de son environnement en lui donnant des solutions pratiques à mettre en œuvre au quotidien. 10 000 visiteurs sont attendus pour venir à la rencontre de 150 exposants, professionnels ou associatifs.

➤ **Ouverture de 9 h à 18 h, entrée gratuite. Site Internet : www.alternabio.org**

Le 17^e Roc Laissagais les 12 et 13 avril

Julien Absalon, numéro un mondial, au départ !

Julien Absalon, meilleur vététiste mondial sera au départ de la 17^e édition du Roc Laissagais qui mérite plus que jamais son rang de plus grand rassemblement vététiste du Sud Ouest de la France. Un véritable événement tant les apparitions du Vosgien sur le sol français sont rares ! Si la présence du quadruple champion du Monde et champion olympique sera la véritable attraction du week-end des 12 et 13 avril, elle ne doit pas faire oublier la qualité d'ensemble de l'épreuve mise sur pied par Pierre Boyer et son équipe. Labellisée UCI, cette manifestation

devrait accueillir quelque 1 500 participants, venus de toute la France mais aussi de Belgique, du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Espagne, du Portugal mais aussi du Japon, et qui auront le choix entre randonnées loisirs et compétitions. Côté nouveautés, signalons cette année un premier "Roc Ruelles" qui se courra en relais par équipes de deux dans le centre-ville de Laissac. Le tout aux accents des bandas d'animation.

➤ **Renseignements et inscriptions sur le site www.roclaissagais.com**

Les 5 et 6 avril à Roquefort-sur-Soulzon

La pleine nature en fête avec les 13^e XDays

À l'initiative de la société "Roc et Canyon" spécialisée dans les sports de pleine nature (parcours aérien, saut à l'élastique, canoë, orientation VTT, rando...), la 13^e édition du raid nature XDays se déroulera les 5 et 6 avril autour de Roquefort-sur-Soulzon. Le samedi, place aux sensations en famille avec, au programme, 5 spéciales de pleine nature avec VTT, orientation, cross montagne, parcours aérien et paintball (30 € par équipe de 2 personnes dont au moins une majeure ; inscriptions par bulletin ou sur place, de 12 h à 14 h à la salle des fêtes de Roquefort). Le dimanche, place aux XDays Élite et club en solo, en duo ou en formule relais de

2 personnes (section cross montagne, canoë, VTT, orientation, via corda, XVertical DH ; inscriptions à l'adresse roc-et-canyon@wanadoo.fr ou au 05 65 61 17 77).

➤ **Site Internet : www.roc-et-canyon.com**



Finales des Challenges du Conseil général

Gymnastique, tennis de table et karaté à l'honneur

Organisés par les comités départementaux, encouragés et financièrement dotés par le Conseil général, ces Challenges sportifs visent à promouvoir une pratique sportive de masse chez les plus jeunes. Après le karaté et le badminton en janvier, le basket en février et le rugby en mars, trois nouvelles disciplines organisent leur finale début avril. À savoir la gymnastique, les 5 et 6 avril à Decazeville, le tennis de table, le 6 avril au gymnase Kervallon de Marcillac, et le karaté, le 13 avril à Onet-le-Château.

Retrouvez toute l'actualité
du département sur le :
www.cg12.fr

N° I.S.S.N. 1156-5527

Édité par le Conseil Général, Service Communication

Directeur de publication : R. Bécouze

Maquette : ARC EN CIEL

Rédaction : Cyrille Costes - Catherine Samson

Crédits photos : Conseil Général de l'Aveyron,
Gilles Tordjeman, 180° d'images

Impression : Burlat Impression - Rodez

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2001

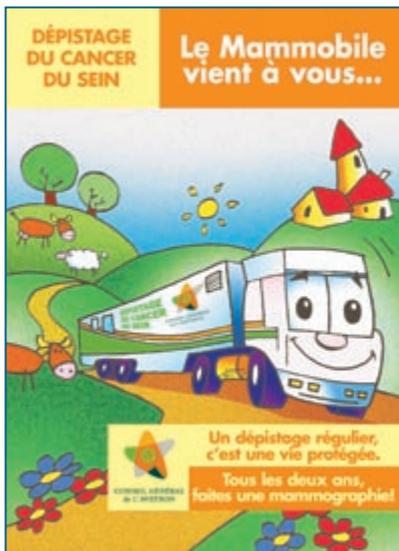
Diffusion : 123 000 ex.

Conseil général de l'Aveyron

Hôtel du Département

BP 724 - 12007 RODEZ Cedex

Tél. : 05 65 75 80 70 - Internet : www.cg12.fr



Le Mammobile

sera dans le canton

- d'Entraigues-sur-Truyère du 3 au 4 Mars
- de Villecomtal du 7 au 10 Mars
- d'Estaing du 12 au 19 Mars
- de Saint-Cyprien du 21 Mars au 1^{er} Avril
- de Durenque du 3 au 7 Avril
- de Réquista du 9 au 16 Avril et du 28 Avril au 14 Juin

pour prendre rendez-vous :
05 65 73 30 35 (service mammobile)